

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE ST-PAUL DE GRAND'MÈRE, No 165

Vendredi, le 8 mai, M. Chs Duquette, Vice-président général et M. Geo. Monet, Secrétaire général, s'étaient rendus à Grand'Mère pour prendre part aux délibérations de l'assemblée de ce cercle qui devaient avoir lieu dans la soirée.

Devant une nombreuse assistance, les deux représentants du Bureau Exécutif ont expliqué les raisons pour lesquelles ils travaillaient à unir toutes les caisses locales des malades à la caisse centrale et après avoir entendu les explications des Officiers généraux, les membres du cercle, à l'unanimité des voix, ont adopté la résolution suivante :

"Il est proposé par J. Geo. Roy, secondé par Arch. Gagnon, que les membres du cercle St-Paul de Grand'Mère, No 165, prient respectueusement le Bureau Exécutif, de bien vouloir procéder à la liquidation de la caisse locale des malades du cercle aux termes des articles 211c, 211e et 211f des statuts.

"Que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades.

"Que l'inspecteur en chef soit autorisé à donner quittance et main-levée et radiation d'hy-pothèque résultant des contrats de prêts ou transports effectués par le cercle."

CERCLE SALABERRY, No 34.

La centralisation de la caisse des malades dans l'Alliance Nationale marche de succès en succès.

Dimanche, le 3 mai, M. Chs Duquette, Vice-président, et le Dr Théo. Cyphot, Médecin en chef, s'étaient rendus à Valleyfield, pour expliquer aux membres du cercle Salaberry, No 34, les raisons pour lesquelles le Bureau Exécutif a cru devoir soutenir la campagne que fait actuellement l'inspecteur en chef pour la centralisation de la caisse des malades.

La plupart des membres du cercle étaient présents; on remarquait dans l'assistance, M. l'abbé Max. Marleau, MM. S. A. Brodeur, N.P., J. T. A. Gauthier, M.D., Léo. Laplante et M. Lefebvre.

À l'ouverture de l'assemblée, le Président présente aux membres les deux représentants du Bureau Exécutif et après avoir délibéré sur les questions de routine, à l'ordre du jour "Suggestions pour le bien de l'Association", le Vice-président général fut invité à expliquer la question de la centralisation, et ses explications ont semblé intéresser vivement les membres.

L'orateur suivant fut le Dr Théo. Cyphot, puis les membres du cercle dont les noms suivent ont aussi pris part à la discussion, savoir: M. l'abbé Max. Marleau, MM. S. A. Brodeur, N. P., J. T. A. Gauthier, M.D., Léo. Laplante et J. E. Lefebvre.

Après ces discours, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité:

"Proposé par S. A. Brodeur, secondé par Alfred Lefebvre, que les membres du cercle Salaberry, No. 34, prient respectueusement le Bureau Exécutif, de bien vouloir procéder à la liquidation de la caisse locale des malades du cercle aux termes des articles 211c, 211e et 211f des statuts.

"Que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades.

"Que l'inspecteur en chef soit autorisé à donner quittance et main-levée et radiation d'hy-pothèque résultant des contrats de prêts ou transports effectués par le cercle".

Après avoir disposé de cette question, des remerciements furent offerts au Vice-président général pour avoir bien voulu renseigner les membres du cercle sur cette importante réforme.

CERCLE HENRIETTE DE FRANCE, No 405 et CERCLE LA TUQUE, No 338.

L'Alliance Nationale qui avait dans cette localité un cercle organisé depuis déjà quelques années vient de faire admettre dans le cercle La Tuque, No 338, 102 nouveaux sociétaires et mardi, le 12 mai, M. Chs Duquette, Vice-Président général accompagné de M. J. E. O. Béliveau, procédait à l'installation d'un cercle de dames avec un effectif de 45 membres. Ce cercle porte le beau nom de Henriette de France.

Cette installation qui a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville fut des plus solennelles. Plusieurs officiers du cercle de La Tuque étaient présents.

Après l'installation des officières et l'adoption des règlements, de très intéressants discours ont été prononcés par le Vice-président général, MM. J. E. O. Béliveau, organisateur, Geo. Gingras, président du cercle La Tuque No 338 et M. C. R. Ducharme, avocat.

Mercredi, le 13 mai, le cercle La Tuque, No 338 a tenu une assemblée extraordinaire à l'occasion de la visite du Vice-président général. On remarquait dans l'assistance M. le curé C. E. Corbell, Son honneur le maire Plante, M. l'abbé Zéphirin Ménard, vicaire, MM. G. Gingras, J. O. Arsenault, Hildebert Cantin, Philémond Lacombe, C.R. Ducharme, avocat, Gustave Duquay, notaire et Dr J. A. Riberdy.

Après avoir expédié les affaires de routine, le président appela l'ordre du jour "Suggestions pour le bien de l'association" et invita M. le Vice-président général à traiter de l'Alliance Nationale.

M. Duquette s'acquitta de la tâche à la grande satisfaction des membres qui soulignèrent ses remarques par de nombreux applaudissements.

Le discours suivant fut celui de M. le curé Corbell. Au cours de ses remarques, M. Corbell félicita chaleureusement l'infatigable inspecteur en chef de la Société, M. le curé s'adressant aux membres du cercle dit: "Vous avez devant vous, ce soir, celui qui est l'âme dirigeante de la Société, celui qui a le plus contribué à faire de l'Alliance Nationale cette grande et belle association qui est aujourd'hui l'orgueil des nôtres; continuez à travailler, comme vous l'avez fait depuis quelque temps, pour faire admettre dans cette belle association le plus grand nombre possible de nos compatriotes."

Ont aussi pris la parole, son Honneur le maire, M. l'abbé Zéphirin Ménard, MM. J. E. O. Béliveau et le Dr Riberdy.

L'Alliance Nationale jouit d'une très grande popularité dans cette nouvelle paroisse du nord où déjà elle a rendu des services très appréciables.

CERCLE ST-PIERRE, No 8.

À son assemblée du 14 mai, le cercle St-Pierre, No 8, avait réuni ses membres pour discuter l'importante question de la liquidation de la caisse des malades.

Le Bureau Exécutif était représenté par M. Chs Duquette, Vice-président général, Dr Cyphot, Médecin en chef et M. Geo. Monet, Secrétaire général.

La discussion fut des plus intéressantes; les membres qui y ont pris part sont: MM. Guillaume St-Pierre, J. A. Mignault, T. Bénéard, Havaré, Adéric Martineau et L. Godin.

M. Duquette a parlé comme représentant le Bureau Exécutif. Après les explications données par le vice-président, il fut résolu presque unanimement de demander la liquidation de la caisse locale des malades et l'inscription des membres à la caisse centrale; un seul membre s'opposa à ce sujet.

Le cercle St-Pierre est celui dont l'effectif est le plus nombreux et il possède un capital de \$18,672.48. Cet exemple sera sans doute suivi par les quelques derniers cercles qui possèdent des caisses locales.

CERCLE ST-GUILLAUME, No 50.

Jeudi, le 21 mai, dans la salle publique du village, les membres du cercle St-Guillaume No 50, se sont réunis en assemblées extraordinaires pour discuter l'importante question de la centralisation de la caisse des malades.

Les membres du Bureau Exécutif présents à cette assemblée étaient M. Chs Duquette, vice-président général et inspecteur en chef et L. O. Dauray, N.P., directeur.

L'assistance était nombreuse et la discussion fut des plus intéressantes. Sur l'invitation du président, M. Duquette exposa sa manière de comprendre cette question et son discours sembla créer une profonde impression sur l'assistance.

L'orateur suivant fut le notaire L. O. Dauray qui déclara qu'il a toujours été un partisan du système de caisse centrale parce qu'il croyait dans ce plan le seul moyen de mettre tous les membres de la Société sur un même pied d'égalité et de donner à chacun la même sécurité et la même somme de justice. Il félicita chaleureusement M. l'inspecteur en chef sur la campagne qu'il a entreprise il y a deux ans et se félicitant du succès qu'il a remporté. Il conclut en invitant les membres du cercle à se joindre à tous les autres cercles puisqu'il ne reste plus que trois ou quatre caisses locales.

Ont aussi pris part à la discussion, MM. D. T. Vanasse, président, Louis Lavallée, Maria Gauthier, trésorier et Joseph Provencal substitut. Plusieurs questions furent posées à l'inspecteur en chef au sujet du fonctionnement de la caisse centrale et ses réponses ont été accueillies par des applaudissements. Le cercle a adopté la résolution suivante à l'unanimité:

"Proposé par M. Nap. Millette, secondé par Romuald Desjarlais que les membres du cercle St-Guillaume, No 50, prient respectueusement le Bureau Exécutif, de bien vouloir procéder à la liquidation de la caisse locale des malades du cercle aux termes des articles 211c, 211e et 211f des statuts.

"Que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades.